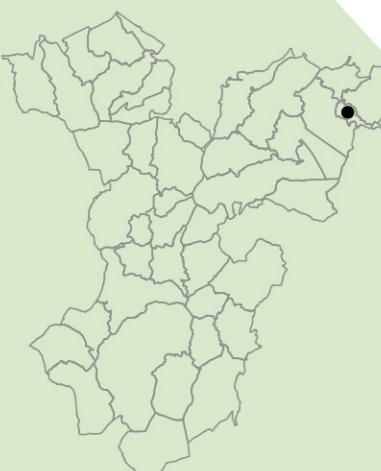


**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU TRIANGLE VERT**

Document d'arrêt



Commune de LINEXERT

**PLAN LOCAL D'URBANISME  
INTERCOMMUNAL**
Centre de la commune au  
1/2000 èmeArrêté par délibération du  
Conseil Communautaire : le 03/07/2025Approuvé par délibération du  
Conseil Communautaire :

Pièce n°4.2.25

REVISIONS, MODIFICATIONS ET MISES A JOUR

INITIATIVE Aménagement et Développement

Adresse : 4, Passage Jules Didier - 70000 Vesoul

Tél : 03.84.75.46.47 - Fax : 03.84.75.31.69

initiativead@orange.fr

Agence de Besançon

Tél : 03.81.83.53.29

initiativead25@orange.fr

**Légende :**

— Limite de zones et de secteurs

**ZONES URBAINES**

UA : Zone urbaine centrale et mixte

UAi : Secteur de la zone UA soumis au risque d'inondation

UAir : Secteur de la zone UA soumis au risque d'inondation : zone rouge du PPRI

UAib : Secteur de la zone UA soumis au risque d'inondation : zone Bleue du PPRI

UAc : Secteur de la zone UA en lien avec les périmètres de protection de captage

UB : Zone urbaine mixte d'extension villages

UBi : Secteur de la zone UB soumis au risque d'inondation

UBir : Secteur de la zone UB soumis au risque d'inondation : zone rouge du PPRI

UBe : Secteur de la zone UB , activité industrielle autorisée

UBc : Secteur de la zone UB en lien avec les périmètres de protection de captage

UE : Zone urbaine à vocation d'activité économique

UEi : Secteur de la zone UE soumis au risque d'inondation

UL : Zone urbaine destinée aux équipements d'intérêt collectif et de services

ULir : Secteur de la zone UL soumis au risque d'inondation : zone rouge du PPRI

ULc : Secteur de la zone UL en lien avec les périmètres de protection de captage

**ZONES A URBANISER**

AUp,AUb,AUc... : Zone à urbaniser à vocation principale d'habitat

AUE : Zone à urbaniser à vocation principale d'activités économiques

**ZONE AGRICOLE**

A : Zone agricole, équipée ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique, ou économique des terres agricoles

An : Secteur de la zone A concerné par des zones Natura 2000

Ac : Secteur de la zone A en lien avec les périmètres de protection de captage

Ap : Secteur de la zone A à enjeux paysagers

Atz, At2, At3, At4... : Secteurs de la zone A à vocation touristique - STECAL

**ZONE NATURELLE**

N : Zone naturelle, équipée ou non, à protéger en raison soit de la qualité et de l'intérêt des sites, des milieux naturels, des paysages soit de l'existence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espaces naturel

Ncar : Secteur de la zone N concerné par des carrières en exploitation (périmètres d'autorisation et/ou d'extension autorisée)

Ni : Secteur de la zone Ni soumis à des risques d'inondation

Nir : Secteur de la zone Ni soumis à des risques d'inondation : zone rouge du PPRI

Nb : Secteur de la zone N soumis à des risques d'inondation : zone bleue du PPRI

NL : Secteur de la zone N à vocation d'équipements d'intérêt collectif et services publics dont les équipements sportifs

NLir : Secteur de la zone N à vocation d'équipements d'intérêt collectif et services publics dont les équipements sportifs soumis à des risques d'inondation : zone rouge du PPRI

Ng : Secteur de la zone N lié aux parcours du Golf n'autorisant pas les constructions

Ngt, Ngt2 : Secteur de la zone N lié aux constructions du Golf (restauration, réception, hébergement touristique) - STECAL

Nt, Nt2... : Secteur de la zone N à vocation touristique - STECAL

Ntb : Secteur de la zone Nt soumis au risque d'inondation : zone bleue du PPRI

Ntr : Secteur de la zone Nt soumis au risque d'inondation : zone rouge du PPRI

**Secteurs concernés par des risques et nuisances repérés au titre des articles R.151-31 ou R.151-34 :**
**Risques géologiques**

▼ Mines (Source : BRGM)

⊕ Carrière (Source : BRGM)

◆ Indice karstique (Dolines)

◆ Indice ponctuelle avérée (Perte, Gouffres, Grottes)

--- Falaises

■ Aléa très fort

■ Affaissement / effondrement

■ Glissement de terrain

■ Chute de blocs

■ Aléa fort et moyen

■ Affaissement / effondrement

■ Glissement de terrain

■ Chute de blocs

Plan d'exposition au Bruit de l'aérodrome de Luxeuil Saint-Sauveur

△△ Zone A - contrainte très forte

△△ Zone B - contrainte forte

△△ Zone C - contrainte moyenne

Risques liés au transport d'énergie

--- Axe Ligne Haute Tension

■ Risque lié au transport de matière dangereuse

Autre risques

◆ Ruisseau (source : DDT + Commune)

■ Secteur de limitation de la constructibilité pour des raisons de risques liés aux boisements constitués (risques de chutes d'arbre et de feux de forêt)

**Eléments paysagers et écologiques repérés au titre des articles :**
**L.151.23**

◆ Arbre remarquable

■ Haie

■ Alignement d'arbre

◆ Ripisylve

■ Vergers,pré-vergers, îlots verts

■ Boisement protégé

■ Zones humides (Source : IAD, Commune, DREAL)

■ Zones humides à compenser

■ Zones humides de compensation

■ Milieux humides (Source : DREAL)

**L.151.19**

● Elément ponctuel du bâti ou du paysage

■ Elément linéaire du bâti ou du paysage

**Prescriptions réglementaires**

★ Changement de destination autorisé au titre de l'article L.151.11 du Code de l'urbanisme

--- Alignement à respecter pour l'implantation et la volumétrie des constructions

■ Espace vert à créer

■ OAP densification

■ OAP sectorielle

■ Emplacements réservés

**Autres éléments à titre d'information**

+++ Limite communale

■ Bâtiment agricole

◆ Liaison douce – cheminement de randonnées

■ à préserver

■ Zone de sauvegarde Sage Breuchin

■ Cours d'eau

